

ALFRED NAKACHE, LE NAGEUR D'AUSCHWITZ

INTRODUCTION

Une exposition inédite réalisée par la Ville de Sète et le Mémorial de la Shoah retrace le parcours exceptionnel de ce sportif français qui a battu des records du monde au nom de la France, qui a été exclu de la société française par les lois de Vichy et qui malgré sa déportation a su trouver la force de revenir au plus haut niveau de la natation.

TITRE DES PANNEAUX

- | | |
|--|--|
| 0 – Alfred Nakache, le nageur d'Auschwitz | 10 – Résistance juive et attaques antisémites |
| 1 – Une enfance algérienne | 11 – Arrestation et déportation |
| 2 – Découverte d'une passion : la natation | 12 – Auschwitz |
| 3 – Paris | 13 – Nakache, le nageur d'Auschwitz |
| 4 – Les années 1930 | 14 – Les marches de la mort et la libération des camps |
| 5 – Les Jeux Olympiques de 1936 | 15 – Le difficile retour |
| 6 – 1938 : apogée et basculement | 16 – Toulouse, le retour |
| 7 – Toulouse : le refuge | 17 – Objectif Londres et après |
| 8 – Nakache : le paradoxe 1941-1942 | 18 – La deuxième vie après la compétition |
| 9 – L'étau se resserre | 19 – Nakache après Nakache |

Mots clés

Seconde Guerre mondiale
Auschwitz-Birkenau
Solution Finale
Mémoire
Sport
Vichy

Caractéristiques techniques

21 panneaux dibond (dont 1 de présentation du Mémorial de la Shoah) de 65 (l) x 95 (h) cm dans une caisse métallique avec poignées et roulettes de : 115 (l) x 85 (h) x 40 (ep) cm.

Poids total : 50 kg.

Superficie nécessaire : 50 m² soit 40 m de linéaire.

L'accrochage se fait par 2 perforations situées en haut de chaque panneau. Les panneaux peuvent être cloués au mur ou suspendus. Le matériel d'accrochage n'est pas fourni.

Public visé

De la 1^{ère} à la Terminale

Bon à savoir

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional d'Ile de France, la location est gratuite pour les lycées publics ou privés sous contrat d'Ile de France.

Ressources

- Bibliographie
- Filmographie
- Brochure pédagogique
- Atelier pédagogique

Conditions de location

Tarif : 500 € pour une durée de 15 jours et 150 € par semaine complémentaire (250 € pour les établissements scolaires).

Assurance : « clou à clou » pour une valeur de 5000 €.

Transport : à la charge de l'emprunteur et peut s'effectuer en véhicule utilitaire.

Communication : Le logo du Mémorial de la Shoah et la mention « exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah » doivent être présents sur tous les supports de communication de l'exposition. Ces documents devront, avant leur diffusion, être validés impérativement par le service de communication du Mémorial de la Shoah.

